

Dispositions diverses en matière pénale

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 31/08/2018

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière pénale.

L'avant-projet contient une série de dispositions tendant à corriger ou à améliorer des dispositions existantes en matière pénale. Certaines dispositions visent également à transposer en droit interne des obligations internationales ou encore à adopter les mesures en vue de s'y conformer. Un certain nombre de dispositions visent cependant des mesures plus fondamentales.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Sieghild Lacoere](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be) <sieghild.lacoere@just.fgov.be>

Porte-parole du ministre Koen Geens

+32 475 50 55 50